



FLASH **Snia-ipr**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

LE SNIA-IPR REÇU EN AUDIENCE PAR LE MINISTRE

SOMMAIRE

- ✚ **Audience Benoît Hamon**
- ✚ **Le bureau national à l'écoute des DA**
- ✚ **Discussions métiers : GT 9 et 10
analyses et propositions du SNIA-IPR**
- ✚ **Missions et service des enseignants
du second degré**
- ✚ **La CAPN du 10 juillet**
- ✚ **Le bulletin d'adhésion**

Directeur de la publication :

Roger Keime

Rédacteurs en chef :

Danielle Kunemann

Bernard Lehalle

Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**

CCPAP : 0116S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



Compte rendu de l'audience accordée au SNIA-IPR le 11 juillet 2014 par le Ministre de l'Éducation Nationale Benoît HAMON.

Pour le Ministère : Benoît HAMON, Bernard LEJEUNE Directeur adjoint de cabinet

Pour le SNIA-IPR : Roger KEIME : Président, Bernard LEHALLE : Vice-Président, Alain MARIE : Trésorier, Myriam SAFATLY : IA-IPR lettres PARIS.

Roger KEIME remercie le Ministre pour cette audience accordée avant les congés d'été, il présente rapidement le SNIA-IPR, syndicat majoritaire des inspecteurs d'académie et le corps des IA-IPR. Il souligne la très forte implication des inspecteurs pédagogiques dans la mise en œuvre des priorités nationales et leur rôle central dans la mise en œuvre de la loi pour la refondation de l'école. Pour l'illustrer, Roger KEIME rappelle le rôle déterminant des IA-IPR notamment dans le déroulement des épreuves du baccalauréat et dans la mise en place des ESPE.

Le ministre se déclare ravi de recevoir notre organisation et de pouvoir dialoguer sur les principaux dossiers d'actualité. Il est satisfait de l'arbitrage budgétaire favorable pour l'éducation nationale qui va permettre de poursuivre les chantiers engagés pour la refondation de l'école. Il expose ensuite les priorités d'ordre pédagogique qui vont marquer l'année scolaire 2014-2015 en mettant plus particulièrement en exergue :

- La rénovation du socle commun ;
- L'élaboration des nouveaux programmes ;
- Le numérique ;
- L'évaluation des élèves.

Un débat s'instaure sur ce dernier point. Le ministre aborde le lancement de la conférence nationale sur l'évaluation ainsi que le rôle et les objectifs fixés au comité d'organisation. Myriam SAFATLY fait part au ministre du rôle primordial des IA-IPR dans l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants en particulier dans le domaine de l'évaluation.

Lors des échanges, le Ministre nous a fait part de sa préoccupation et de ses inquiétudes face aux violences qui entourent l'école. Il regrette par ailleurs que certains dossiers puissent faire l'objet par des groupes de pression d'une exploitation partisane qui nuit à la sérénité de l'école de la république.

Nous abordons ensuite le positionnement des IA-IPR dans la gouvernance des académies et notre exigence du maintien du lien hiérarchique direct des IA-IPR avec le recteur. Bien que le projet de texte sur les missions précise que les IA-IPR participent à la définition de la stratégie pédagogique de l'académie, Alain MARIE souligne la nécessité d'aller plus loin pour encadrer le décret du 5 janvier 2012 et de prévoir explicitement la participation du doyen des IA-IPR au comité de direction. Par ailleurs, la nouvelle gouvernance a occasionné dans des académies le « glissement » de plusieurs collègues sur des fonctions de conseiller de recteur sans création de postes budgétaires dédiés (ex : Directeur académique à la pédagogie). À l'image de ce qui a été fait pour les DAN, nous avons demandé au ministre que les recteurs affectent les moyens aux postes concernés de manière à pouvoir libérer les supports disciplinaires actuellement bloqués.

Bernard LEHALLE intervient sur les discussions métiers menées sous la direction de Bernard LEJEUNE. Il indique que le SNIA-IPR a approuvé globalement le recentrage pédagogique des missions et la réorganisation proposée pour la formation initiale des IA-IPR. Deux thématiques pour lesquelles ses propositions ont été pour partie prises en compte.



Bernard LEHALLE fait part au ministre de la déception, voire du désappointement des IA-IPR à l'issue de la dernière réunion du GT9-10 qui était commune pour les corps d'inspection et les personnels de direction. Il indique que les mesures visant le renforcement de la mobilité entre les corps ne concernent pas les IA-IPR qui n'ont exprimé aucun souhait dans ce sens.

Bernard LEHALLE indique que le SNIA-IPR demande à ce que la création du cadre fonctionnel soit liée à des supports budgétaires dédiés aux fonctions concernées. Il demande de distinguer les missions à temps plein qui font l'objet d'une publication sur le BIEP et pour lesquelles une bonification indiciaire peut être envisagée, des missions temporaires (directeur de cabinet, doyen, etc.) dont la valorisation relève à son sens de la modulation de l'ICA.

Les membres de la délégation du SNIA-IPR font part au ministre des remontées des académies et indiquent que les collègues ressentent les mesures proposées comme injustes au regard de la considération maintes fois rappelée par les ministres de l'éducation nationale au cours de ces deux dernières années pour les missions pédagogiques exercées par les IA-IPR.

Alain MARIE indique que seule la création d'une classe exceptionnelle à l'échelle C permettrait un déroulement de carrière attractif pour les IA-IPR qui ont débuté tôt dans la fonction, et compenserait le différentiel indiciaire avec le corps vivier actuellement très défavorable aux IA-IPR.

Roger KEIME souligne que l'âge moyen des IA-IPR pour passer à la hors classe est de 50 ans, de sorte que de nombreux personnels sont bloqués pendant plus de 10 ans à l'échelon indexé à la lettre B. Cela démontre la nécessité, à tout le moins, d'envisager comme première étape un échelon supplémentaire à la hors classe indexé à l'échelle lettre BBis, soit 56 points indiciaires.

Roger KEIME évoque un blocage rencontré lors de la CAPN de la veille, concernant la mutation d'un collègue, le ministre demande au directeur adjoint de cabinet d'examiner le dossier.

Très attentif aux problématiques métiers que nous lui avons exposées, Monsieur le Ministre a exprimé son attachement pour les missions pédagogiques des IA-IPR et nous a dit comprendre la demande des collègues relative à la reconnaissance par l'institution de leur engagement. En conséquence, il souhaite prendre le temps de la réflexion avec son cabinet pour étudier de manière approfondie nos propositions. Une nouvelle rencontre est prévue à la mi-septembre.

En cette attente, le SNIA-IPR demande une réunion technique avec la DGRH et le cabinet, préalable à la reprise de l'agenda social pour expliciter les pistes d'amélioration de carrière évoquées. Bernard LEJEUNE en accepte le principe, une proposition de date sera faite dès la rentrée.

Au cours de l'audience, Roger KEIME fait part au ministre du souhait de l'organisation à l'automne d'une réunion ministérielle avec l'ensemble des IA-IPR. Benoît HAMON accueille favorablement cette proposition.

La réunion, d'une durée d'une heure, a permis un échange constructif avec un ministre très à l'écoute qui n'a fermé aucune porte et qui souhaite avoir une vision précise des mesures catégorielles envisagées compte tenu du contexte budgétaire très difficile.

Le SNIA-IPR se félicite d'avoir pu exposer directement ses points de vue au ministre lors de cette audience rapidement accordée avec l'appui de la fédération UNSA. Particulièrement vigilant aux réponses qui seront apportées à ses revendications, le SNIA-IPR est déterminé à défendre la pérennité et les intérêts du corps des IA-IPR dont l'expertise pédagogique est essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi de refondation de l'école.

Le SNIA-IPR décidera des modalités de l'action syndicale à conduire à la rentrée après concertation des instances (bureau national le 4 septembre et conseil syndical le 7 octobre).



Le bureau national à l'écoute des délégués académiques

Le mois dernier, un commentaire du *Monde* était ainsi rédigé : « [...] les partis de gouvernement sont devenus impuissants à combattre le pessimisme noir (1) qui paralyse le peuple français. Le sentiment de déclassement (2) conjugué à la peur panique de se diluer (3), alimentent un déclinisme qui favorise la valorisation du passé (4) et le repli sur soi. »

Comment ne pas citer cet article quand il semble faire écho à ce que nous rencontrons à la lecture de courriels de quelques DA à notre demande de réaction du 1^{er} juillet dernier ?

- (1) - ... au moins discutons entre nous histoire de nous sentir moins seuls
- *L'espoir que nous avons pu nourrir avec les déclarations de Vincent Peillon concernant notre rôle réaffirmé dans les classes et auprès des professeurs n'est plus à l'ordre du jour*
- (2) - *notre académie laboratoire dans laquelle les postes de conseiller de recteur (DAET, DARIC, DAN) ne sont pas occupés par des IA-IPR mais des PE, PLP, certifiés, et dans le meilleur des cas par des personnels de direction et des IEN de premier degré.*
- (3) - *les fantômes de la gouvernance passée*
- *L'UNSA qui approuve le corps unique selon une logique connue depuis bien longtemps*
 - *Le SIEN et le SNPDEN se délectent déjà de ce grand corps d'encadrement*
- (4) - *la pédagogie n'a sa place nulle part dans le système éducatif, comment s'étonner de l'évolution régressive de ses résultats ?*

Nous relevons également d'autres messages positifs :

- *La démarche du BN est adaptée au contexte actuel*
- *Les collègues apportent leur soutien aux positions du BN du SNIA IPR*
- *Je n'avais aucune difficulté à le [BN] soutenir auprès des collègues*
- *Je salue le travail du BN dont le dévouement est au-dessus de tout soupçon.*

OUI, la crédibilité de la parole syndicale est essentielle et nous essayons de la garantir, sans rien lâcher sur le fond et sur les mandats de Congrès de Metz.

Les nombreuses échéances en cours et à venir d'ici les **élections du 4 décembre**, nous obligent :

- 10 juillet : CAPN
- 11 juillet : audience Benoit Hamon
- 27 août : Exécutif Fédéral UNSA Éducation
- 4 septembre : bureau national du SNIA IPR
- 7 octobre : conseil syndical SNIA-IPR UNSA

Ce Flash permet de poser la réflexion en incluant nos commentaires aux fiches du GT 9 et GT10, et nos propositions adressées au directeur adjoint du Cabinet.



GT9-10 PERSONNELS D'ENCADREMENT : RÉUNION DU 18-06-2014 ANALYSES ET PROPOSITIONS DU SNIA-IPR

En propos liminaire, le SNIA-IPR UNSA regrette la communication tardive des documents de travail qui nous ont été envoyés la veille de la réunion. Cela ne nous a pas permis de consulter les membres du Bureau National et les Délégués Académiques, ni de conduire une étude approfondie des propositions du ministère.

Les propositions formulées affichent clairement l'objectif d'un rapprochement des diverses catégories de personnels d'encadrement en vue notamment de favoriser la mobilité d'une fonction à l'autre. Le SNIA-IPR considère que ce point n'est pas prioritaire et que les discussions et les propositions doivent s'articuler autour des problématiques actuelles rencontrées par chacun des corps d'encadrement. Notre organisation juge en effet que les modalités relatives à la gestion de ce grand corps d'encadrement ne sont pas suffisamment lisibles. Nos réticences sont par ailleurs corroborées par les propositions de ce GT qui vont dans le sens d'une harmonisation des carrières qui ne prend pas en considération la situation des corps viviers.

En l'état, le SNIA-IPR considère les propositions inacceptables car elles ne marquent aucune avancée significative pour le corps des IA-IPR. Nos collègues les ressentent comme injustes au regard de la considération maintes fois rappelée par les ministres de l'éducation nationale au cours de ces deux dernières années pour les missions pédagogiques exercées par les IA-IPR. Les améliorations de carrière prévues dans ce texte ne concernent qu'un nombre limité d'IA-IPR. Elles se situent au niveau des conditions de mobilité dans les corps des personnels de directions et dans la création d'un emploi de cadre fonctionnel (paragraphe 4). Ces mobilités fonctionnelles font déjà l'objet d'une valorisation pour les inspecteurs qui assurent les fonctions de conseiller de recteur - l'attribution d'une ICA majorée - et pour les DAASEN & DASEN d'un régime indemnitaire revalorisé en 2013 - alors que le corps des IA-IPR en est le corps vivier essentiel (plus des trois quarts).

En conséquence, nous réitérons avec force et avec insistance les revendications qui ont fait l'objet de motions claires élaborées lors du Congrès de Metz de mars 2014, et notamment la création d'une classe exceptionnelle avec un échelon indexé sur la lettre C.

Les arguments une nouvelle fois avancés sur l'inaccessible accès à l'échelle lettre C ne sont pas recevables. Nous tenons à rappeler que parmi les corps d'encadrement concernés par ce GT, **le corps des IA-IPR est celui qui a le plus faible différentiel indiciaire : 95 points entre l'indice terminal de la HCL des agrégés et celui de la HCL des IA-IPR (180 points d'indice pour les autres corps dont le vivier est majoritairement constitués par des enseignants dont l'indice terminal équivaut à celui de la HCL des professeurs certifiés)**. Le SNIA-IPR propose également d'autres pistes d'amélioration : pérennisation du dispositif permettant un accès amélioré à la hors classe, revalorisation significative de l'indemnité de charges administratives, création d'une prime de première installation pour une nomination hors académie d'origine, création d'un 3ème échelon à la hors classe référé à l'échelle lettre BBis.

Le SNIA-IPR UNSA demande une reprise immédiate des négociations dans le cadre de l'agenda social pour que les mesures catégorielles soient finalisées avant la fin de l'année civile 2014. Lors de ces réunions, les conditions de travail souvent difficiles des IA-IPR et les modalités de remboursement des frais de déplacement devront être inscrites à l'ordre du jour.

Totalement engagés dans les réformes constitutives de la loi pour la refondation de l'école et impliqués dans de multiples dossiers transversaux, les IA-IPR sont surchargés de travail. Ce sont par ailleurs les inspecteurs pédagogiques qui ont le nombre le plus important d'enseignants en responsabilité : pour certaines disciplines, cet effectif excède 800 professeurs par inspecteur, ce qui nécessite la création annuelle d'une trentaine de postes sur une période de trois ou quatre ans.



Un dialogue construit s'est instauré avec le Ministère, tant avec le cabinet qu'avec la D.G.R.H. depuis le 17 mai 2013, date de la rencontre de l'ensemble de la profession avec le Ministre Vincent PEILLON.

C'est dans ce contexte propice aux échanges et à la compréhension de la réalité du vécu professionnel des Inspecteurs d'académie Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, que nous souhaitons pouvoir expliciter nos analyses et nos propositions au Ministre Benoît HAMON lors de l'audience accordée le 11 juillet prochain.

Les propositions du SNIA-IPR concernant les modifications à apporter à la fiche « GT 9-10 encadrement fiche 1 – entrée en discussion- sont disponibles sur le site à la rubrique « Agenda social » : <http://www.snia-ipr.fr/upagenda/GT-9-10-encadrement-fiche1-entree-en-discussion-18-06-2014-analyse-et-propositions-SNIA-IPR-.pdf>

MISSIONS ET SERVICE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Le Comité technique ministériel du 27 mars a statué sur le nouveau texte relatif aux missions et au service des enseignants du second degré. Après de nombreux aller-retour, dont la presse a fait état, tout particulièrement pour le service des professeurs de classes prépa, il a reçu un avis positif des organisations syndicales consultées. Ce texte unique concerne plus de 300 000 enseignants du second degré aux statuts particuliers : corps des certifiés, des PLP, des agrégés, des enseignants d'EPS. Il détermine leurs obligations de service et comporte des garanties essentielles en ne changeant pas le temps d'enseignement (15h, 18h, 20h...), rendant impossible une quelconque annualisation. La reconnaissance de la diversité des missions ouvre la voie à de nouvelles indemnisations et apporte des améliorations notables sur les compléments de service.

Tous les amendements portés par l'UNSA Éducation ont été approuvés par le CTM ; parmi ces quatre amendements, celui concernant le service des professeurs documentalistes a été intégré au corps même du décret. Ils sont identifiés comme « *professeurs de la discipline de documentation* » et leur service sera désormais de 30 h devant les élèves plus 6 heures et non plus de 36 heures dont 6 heures.

Le volet indemnitaire de la réforme doit être présenté lors de CTM à venir. Les indispensables circulaires de cadrage sont attendues rapidement et sur ces dossiers nous continuerons à porter des exigences de clarté et d'amélioration pour les enseignants compatibles avec les nécessités de service et la démocratisation du système public d'éducation.

Le texte complet du décret est sur www.se-unesa.org avec les commentaires et l'analyse du syndicat des enseignants de l'UNSA

CARNET

C'est avec émotion que nous avons appris le mois dernier le décès de notre collègue Claude Legrand, inspecteur d'académie, DASEN de Gironde.

Sa carrière dans le corps d'inspection a débuté dans les fonctions d'IEN puis d'Inspecteur Professeur en IUFM avant sa réussite au concours de recrutement des IA IPR AVS. Il a exercé le métier d'IA IPR EVS avant de rejoindre l'académie de Lille en 2001 comme Inspecteur d'académie adjoint au DSDEN. Les trois départements de l'Aveyron, de la Somme puis de la Gironde l'ont vu exercer cette difficile fonction.

Le SNIA IPR adresse toutes ses condoléances à sa famille.

**DÉCLARATION LIMINAIRE - CAPN DU 10 JUILLET**

Madame la Présidente, Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Recevez en premier lieu l'expression de notre gratitude pour l'envoi anticipé du projet de mouvement. Les échanges, nombreux, avec le sous-directeur et vos services ont permis quelques ajustements préalables. Nous vous présentons des excuses de trois commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA, Patrick Demougeot et François Saillard retenus dans leurs académies respectives, et Benoît Fricoteaux qui découvre son nouveau poste de DAN.

Si plusieurs ajustements ont été possibles, tout particulièrement pour des collègues stagiaires un an ou titulaires depuis deux ans seulement, quelques cas difficiles restent en suspens.

Si nous avons pu vous faire parvenir des observations quant aux vœux exprimés par les reçus concours, nous vous demanderons, en séance, de revenir sur deux ou trois cas.

Nous avons manqué de discernement au moment où nous avons accepté la fusion des deux CAPN de juin et août en une seule à la date d'aujourd'hui. En effet, nos collègues reçus au concours auraient souhaité connaître leur affectation dès après une CAPN de juin pour assurer la prise de contact et la recherche d'un hébergement dans leur nouvelle académie. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir revenir en 2015 au calendrier *ante*.

Même s'il n'est pas d'habitude du SNIA-IPR de déroger à l'Ordre du Jour d'une CAPN, vous ne pourriez pas comprendre notre silence quant à l'absence de datation d'une réunion de l'agenda social en juillet 2014, alors que les précédentes réunions furent programmées les 7 mars, 22 avril, et 5 juin 2013. La parution au JO du taux inchangé de l'ICA depuis 2009 est incompréhensible, faut-il y voir une provocation ?

Nous vous remercions, Madame la Présidente de votre attention, des réponses que vous ne manquerez pas d'apporter à nos requêtes, dans le sens de modifications au projet de mouvement.

Nous espérons vous retrouver très bientôt dans le cadre d'une reprise de l'agenda social, conformément à nos échanges avec Monsieur le Ministre que nous rencontrons demain.


DEUXIEME PHASE DU MOUVEMENT DES IA-IPR : CAPN du 10 juillet 2014

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
ANGLAIS	Mme	NOUASRIA	Valérie	TOULOUSE	BORDEAUX PP
ARTS PLASTIQUES	M.	GALAIS	Philippe	ORLEANS-TOURS	NANTES (Renonce)
ECONOMIE GESTION	M.	LAHAYE	Didier	DAET MONTPELLIER	AIX-MARSEILLE
EVS	M.	PERRIN	François-Marie	IA-DASEN de SAONE et LOIRE	VERSAILLES
LETTRES	M.	DESORMONTS	Nicolas	BESANCON	LYON PP
	Mme	FRYDMAN	Valérie	CRETEIL	PARIS
	M.	MOUTTAPA	François	NANTES	PARIS
	Mme	VALMALETTE	Claudie	RENNES	NANTES
MATHEMATIQUES	M.	HUNault	Olivier	CRETEIL	Nommé à l'IGEN
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	M.	JURY	Nicolas	VERSAILLES	PARIS
	M.	RIGOLET	Emmanuel	REIMS	DIJON
STI	M.	LAMACQ	Alain	VERSAILLES	PARIS



CAPN du 10 juillet 2014
Affectation des lauréats du concours des IA-IPR 2014

IA-IPR EN ALLEMAND					
Rang	<i>Nom de naissance</i>	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	STECK	STECK	Peter	CLERMONT-FERRAND	CLERMONT FERRAND
2	PELLEGRAIN	BELIEN	Sabine	CRETEIL	CRETEIL
3	PARAIN	PARAIN	Nathalie	AMIENS	AMIENS

IA-IPR EN ANGLAIS					
Rang	<i>Nom de naissance</i>	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	LANQUETIN	LANQUETIN	Catherine	BESANCON	STRASBOURG
2	CIALONE	CIALONE-FROT	Stéphanie	MONTPELLIER	MONTPELLIER
3	MELINAT	ESTRADE	Florence	BORDEAUX	ORLEANS-TOURS
4	GLENAT	GLENAT	Vincent	TOULOUSE	TOULOUSE

IA-IPR EN ARTS PLASTIQUES					
Rang	<i>Nom de naissance</i>	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	MARQUET	MARQUET	Jean-Pierre	NANTES	NANTES
2	ZINETTI	ZINETTI	Philippe	AMIENS	AMIENS

IA-IPR EN BIOTECHNOLOGIES GENIE BIOLOGIQUE					
Rang	<i>Nom de naissance</i>	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	BENY	SCHUSTER	Claudine	CRETEIL	CRETEIL

IA-IPR EN ECONOMIE ET GESTION					
Rang	<i>Nom de naissance</i>	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	GOUILL	GOUILL	Didier	NANTES	RENNES
2	LONGEAT	LONGEAT	Carine	CRETEIL	VERSAILLES
LC	GERMA-BALANCA	IBANEZ	Catherine	MAYOTTE	ROUEN

IA-IPR EN EDUCATION MUSICALE					
Rang	<i>Nom de naissance</i>	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	GANDIN	GANDIN	Marie	CLERMONT-FERRAND	REIMS
2	MARZELLE	MARZELLE	Francois	VERSAILLES	CAEN

IA-IPR EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE					
Rang	<i>Nom de naissance</i>	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	GAGNEBIEN	GAGNEBIEN	Julien	RENNES	RENNES
2	MICHELETTI	MICHELETTI	François	NANCY-METZ	NANCY METZ
3	LOUVET	LOUVET	Jérôme	GRENOBLE	GRENOBLE

IA-IPR EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (suite)

4	BATTOIS	BATTOIS-LOCATELLI	Régine	GRENOBLE	DIJON
5	VALLEE	VALLEE	Guy	VERSAILLES	VERSAILLES
6	THIERY	THIERY	Benoît	MARTINIQUE	MARTINIQUE
7	LOSFELD	LOSFELD	Sophie	TOULOUSE	LILLE
8	ESTEVENY	ESTEVENY	Marc	LYON	CLERMONT FERRAND
9	CHARPENTIER	CHARPENTIER	Jean-Luc	ORLEANS-TOURS	Pas d'affectation
10	GOSSE	GOSSE	Cédric	VERSAILLES	VERSAILLES

IA-IPR EN ESPAGNOL

Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	CHEVEAU-RICHON	BAUDEQUIN	Sylvie	BORDEAUX	BORDEAUX
2	SOURICE	SOURICE	Elisabeth	NOUVELLE CALEDONIE	GUADELOUPE
3	DEMOUGE	MENARD	Sarah	NOUVELLE CALEDONIE	BORDEAUX

IA-IPR EN HISTOIRE GEOGRAPHIE

Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	LOMBARD	BRIOULT	Raphaële	VERSAILLES	VERSAILLES
2	VERGEZ	VERGEZ	Fabien	TOULOUSE	NANTES
3	LE GUENNEC	LE GUENNEC	Rozenn	NICE	NICE
4	JACONO	JACONO	Guillaume	ROUEN	ROUEN
5	PUIGVENTOS	PUIGVENTOS	Thierry	ROUEN	AMIENS

IA-IPR EN LETTRES

Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	COZE	COZE	Caroline	CRETEIL	CRETEIL
2	SARPOULET	SARPOULET	Jean-Marie	BORDEAUX	BORDEAUX (langue régionale)
3	LAVRUT	SAVAGE	Sophie	CRETEIL	CRETEIL
4	GUERPILLON	GUERPILLON	Alain	AIX-MARSEILLE	NICE
5	CICLAIRE	CICLAIRE	Laurence	LIMOGES	TOULOUSE
6	LE LU	LE LU	Gaëtan	POLYNESIE FRANCAISE	ROUEN
7	IZQUIERDO	IZQUIERDO	Patricia	NANCY-METZ	NANCY METZ
8	MOKHTARI	MOKHTARI	Sophie	NANTES	LILLE
9	WILLIAME	WILLIAME	Olivier	PARIS	AMIENS
10	EUDIER	EUDIER	Caroline	NANTES	REIMS
11	PESLHERBE-LIGNEAU	PESLHERBE-LIGNEAU	Anne-Marie	ORLEANS-TOURS	VERSAILLES



IA-IPR EN MATHÉMATIQUES					
Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	RAFFIER	BOUQUET	Marie-Odile	AMIENS	AMIENS
2	FIOL	FIOL	Clarisse	NICE	PARIS
3	GERBERT-GAILLARD	GERBERT-GAILLARD	Evelyne	GRENOBLE	DEMISSION
4	FAUCHON	FAUCHON	Magali	NICE	CRETEIL
5	CAILHOL	CAILHOL	Bruno	NICE	ORLEANS-TOURS
6	BOUCHARD	BOUCHARD	Gérald	AMIENS	AMIENS
7	GUFFLET	GUFFLET	Catherine	PARIS	VERSAILLES
8	ODOR	ODOR	Florian	LILLE	LILLE

IA-IPR EN PHILOSOPHIE					
Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	VANDEPUTTE	FABBRI	Véronique	MONTPELLIER	MONTPELLIER
2	JARDRY	JARDRY	Jérôme	LILLE	AIX-MARSEILLE

IA-IPR EN SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES					
Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	MARTIN	MARTIN	Denis	NANTES	NANTES
2	BRUET	BRUET	Catherine	BORDEAUX	CAEN

IA-IPR EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE					
Rang	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	PONS	PONS	Sophie	PARIS	CRETEIL
2	MORIN	PREVOT	Caroline	ORLEANS-TOURS	NANTES
3	SALLETTE	SALLETTE	Fabienne	BORDEAUX	NANTES
4	RODES	RODES	Jean-François	VERSAILLES	ORLEANS TOURS
5	BELLAMY	BELLAMY	Jean-Marc	ROUEN	LILLE

IA-IPR EN PHYSIQUE-CHIMIE					
Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	GELY	GELY	Fabrice	VERSAILLES	VERSAILLES
2	MENERET	NOISETTE	Dominique	CLERMONT-FERRAND	VERSAILLES
3	QUERRE	QUERRE	Bruno	ROUEN	REIMS
4	MAIGRET	MAIGRET	Antoine	STRASBOURG	REIMS

IA-IPR EN SCIENCES MEDICO SOCIALES					
Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	LEMOINE	LEMOINE	Martine	CRETEIL	CRETEIL

IA-IPR EN SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Rang	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	DZIUBANOWSKI	DZIUBANOWSKI	Cédric	NANCY-METZ	NANTES
2	LAULAN	LAULAN	Luc	NICE	AIX MARSEILLE
3	FRICOU	FRICOU	Jean-Claude	CLERMONT-FERRAND	CLERMONT FERRAND
4	BAEY	BAEY	Vincent	NANTES	VERSAILLES

IA-IPR EN AVS

Rang	Nom patronymique	Nom d'usage	Prénom	Académie d'origine	Académie d'affectation
1	GROS	GROS	Patrice	GRENOBLE	IA-DAASEN DES BOUCHES-DU-RHONE
2	BETRANCOURT	BETRANCOURT	Sandrine	LILLE	RENNES
3	CLAVAL	CLAVAL	Bruno	PARIS	IA-DAASEN DU NORD
4	SAGNIER	LE COROLLER	Sylvie	RENNES	DEMISSION
5	MELLONE	GUGGIARI	Véronique	ORLEANS-TOURS	LIMOGES
6	FERRANDIERE	DUCASSOU	Catherine	BORDEAUX	RENNES
7	DURET	DURET	Jean-Luc	LYON	IA-DAASEN DE LA GIRONDE
8	GERARD	GERARD	Sylvie	VERSAILLES	ORLEANS TOURS

Intégration directe dans le corps des IA-IPR

Spécialité d'inscription	Académie (ou organisme) d'origine	NOM	Prénom	Corps d'origine
AVS	AEFE secteur étranger	TENEZE	Patrick	Professeur Agrégé

Proposition d'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des IA-IPR

Spécialité d'inscription	Académie (ou organisme) d'origine	NOM	Prénom
AVS	AMIENS	LEVEL	Pierre
AVS	GRENOBLE	AUMAGE	Thierry
AVS	NANCY-METZ CANOPE CNDP	COURBET-MANET	Brigitte
AVS	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	BRYON	Isabelle
EDUCATION MUSICALE	LILLE	HAUTECOEUR	Pierre

CAPN du 10 JUILLET 2014
Détachement dans le corps des IA-IPR au titre de l'année 2014

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	ACADEMIE D'ORIGINE	CORPS D'ORIGINE	ACADEMIE DE DETACHEMENT
ALLEMAND	LE MARTELOT-ESPAZE	Gwenola	RENNES	PRAG	RENNES
	SALAMITO	Marie-Hélène	CRETEIL	PRAG	CRETEIL
ANGLAIS	BOURDONNAIS	Sylvain	NANTES	PRAG	RENNES
	JEANJEAN	Laurence	AMIENS	PRAG	AMIENS
	LAFRAGETTE	Sylvie	CLERMONT-FD	PRAG	CLERMONT-FD
	MULLER	Catherine	LYON	PRAG	LYON
ARTS PLASTIQUES	BOULON-FAHMY	Annie	ROUEN	PRAG	ROUEN
ECONOMIE GESTION	BLANC	Véronique	CERPEP IGEN	PRAG	CERPEP IGEN
EPS	GADUEL	Pascal	CRETEIL	PRAG	VERSAILLES
	WINCKELS	Martine	AMIENS	PRAG	AMIENS
ESPAGNOL	MECQINION	Béatrice	LILLE	PRAG	LILLE
	SERRA	Georges	NICE	PRAG	NICE
AVS	BLEUZE	Fredéric	REIMS	PERSDIR	En attente
	BROSSE	Michel	GRENOBLE DAFCO	PERSDIR	En attente
	CHAPU	Jean-Claude	ESEN	IEN	En attente
	JEANNERET	Lionel	DIJON	PERSDIR	En attente
	TARAYRE	Freddy	LIMOGES	PERSDIR	En attente
HIST-GEO	BERTIN	Ivan	MARTINIQUE	PRAG	MARTINIQUE
ITALIEN	CARLUCCI	Cinzia	AIX-MARSEILLE	PRAG	AIX-MARSEILLE
LETTRES	BERTAGNA	Chantal	VERSAILLES	PRAG	VERSAILLES
	BERTOLIN	Jean-Luc	REIMS	PRAG	BESANCON
	GOHIN	Virginie	MENESR DGESCO	PRAG	VERSAILLES
	JACH	Stéphane	LILLE	PRAG	MONTPELLIER
MATHEMATIQUES	LAURENT	Hélène	INSA centre Val de Loire	Maître de conférences	STRASBOURG
	MENANT	Anne	VERSAILLES	PRAG	VERSAILLES
	PERRUCHAUD	François	LIMOGES	PRAG	LIMOGES
	PERY	Anne	PARIS	PRAG	CRETEIL
RUSSE	AGUIBETOV	Christina	NICE	PRAG	VERSAILLES
STI	DUSSOL	Francis	LIMOGES	PRAG	LIMOGES
	VAYLET	Christian	CRETEIL	PRAG	CRETEIL
SVT	CHARLOSSE	Myriam	MARTINIQUE	PRAG	MARTINIQUE



BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR (2014-2015)

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le bureau du 07/03/2012,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative Banque Populaire coopérative - Siège social : 31, Cours des Ternes - 75116 Paris - Immatriculation ORAS n° 07 027 134
 RPE - Société soumise au droit de la République - Capital : 24 999 999 € - N° de SIRET : 520 000 000 000 000 - N° de TVA : 207 200 000 - N° de RCS : 520 000 000 - N° de SIREN : 520 000 000
 Immatriculation ORAS n° 06 045 100
 Immatriculation RCS n° 520 000 000
 Immatriculation SIREN n° 520 000 000

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques⁽¹⁾ (malette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400*

(*) Un seul exemplaire par établissement scolaire. 1^{er} et 2^e degrés, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur www.casden.fr. *Accueil téléphonique de 9h30 à 19h30 du lundi au vendredi (1,99€ la minute hors appels gratuits).



CASDEN, la Banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture